

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Du MARDI 02 MAI 2023

Date de convocation : 24 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 02 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

Présents : Madame Margherita COCHARD 3^{ème} Adjoint, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER 2^{ème} Adjoint, Francis LEROUX, Frédéric PILLOT, Monsieur Nicolas VION 1^{er} Adjoint.

Absent : Monsieur Jérémy LEROUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNENFANT.

25/2023 Objet de la délibération : adhésion au groupement de commande de la CCALN pour la cantine et la signature de la convention.

Rapport de Madame le Maire, la Présidente,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 avril 2023 relative au groupement de commandes-restauration collective scolaire et ACM.

Dans la mesure où le marché de prestations signé avec API, dans le cadre de l'actuel groupement de commandes, arrive à échéance le 31 août 2023 ;

Visant à coordonner, mutualiser et optimiser les achats, la Communauté de Communes Avre Luce Noye propose de reconstituer un groupement de commandes pour ce marché de prestations : Restauration collective scolaire et ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 (reconductible 1 an).

En tant qu'organisateur des Centres Animation Jeunesse, la CCALN propose d'assurer la coordination de ce groupement.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2023, portant sur la création du groupement de commandes Restaurations collectives scolaire et ACM,

Les communes, syndicats, associations sont appelés à délibérer pour adhérer au groupement et signer la convention constitutive approuvant ainsi les conditions de leur participation.

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle représente le RPI 2 et 4 car la commune de Grivesnes gère la comptabilité et les maires du RPI l'autorisent à signer les conventions pour le bon fonctionnement de la cantine.

Ceci exposé,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide d'adhérer au groupement de commandes créé par la CCALN portant sur un marché de prestations « Restauration collective scolaire et ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) » pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 (reconductible 1 an).**
- **Entérine les termes de la convention constitutive ci-jointe,**
- **Désigne Madame le Maire Anne-Marie PRÉVOST comme représentant à la Commission d'Appel d'Offres créée pour ce groupement,**
- **Autorise Madame le Maire à signer la convention et tous les documents en rapport avec l'exécution et la mise en œuvre de cette décision.**

26/2023 Objet de la délibération : actualisation du contrat d'assurance.

Madame le Maire a rencontré l'agent de AMP et celui de GROUPAMA afin d'actualiser notre contrat.

Chez Groupama nous avons payé pour l'année 2023 = 5949,99 €

AMP nous a fait une proposition pour 4750,61 €

GROUPAMA a fait une nouvelle proposition avec de meilleures garanties à 4858,10 €.

Madame le Maire propose de rester avec GROUPAMA qui assure une meilleure couverture des sinistres.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à signer le nouveau contrat.

27/2023 Objet de la délibération : demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison de livraison à AYENCOURT, présentée par la SARL Les Moulins du Monchel.

Madame le Maire présente aux conseillers le projet de la SARL Les Moulins du Monchel qui souhaite implanter sur le territoire de AYENCOURT, cinq aérogénérateurs.

Après délibération à l'unanimité, les conseillers approuvent le projet de la société SARL Les Moulins du Monchel.

28/2023 Objet de la délibération : : vacances d'emplois.

Madame le Maire informe les conseillers que les contrats des agents de la cantine Mesdames AMRANE Mounira, BERUDI Patricia, DEVILLERS Emilie, LOUBETTE Charlotte arrivent à leurs termes le 31 août 2023. Madame le Maire propose de renouveler leurs contrats à partir du 1^{er} septembre 2023 pour les missions qui leur sont confiées.

Madame le Maire informe les conseillers que les déclarations de vacances d'emplois constituent une étape incontournable dans la procédure de recrutement. L'objectif de la vacance d'emploi est d'assurer une transparence des emplois vacants.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de madame le Maire et l'autorisent à effectuer les déclarations sur le site d'emploi territorial.

La séance est levée 22 heures
Madame le Maire
Anne-Marie PRÉVOST

Monsieur Roger BONNENFANT
Conseiller municipal

